

# AVIS

## CONCERTATION PRÉALABLE (article L.300-2 du Code de l'Urbanisme)

### RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE PERMETTRE SELON LES ORIENTATIONS DU « PLAN GUIDE », LA POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DU FROUTVEN, SUR LA COMMUNE DE GUIPAVAS

---

Par délibération du 27 janvier 2012, le conseil de communauté de Brest métropole océane a prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre selon les orientations du « plan guide», la poursuite de l'aménagement du quartier du Frouitven, sur la commune de Guipavas.

La suppression des marges de recul instituées de part et d'autre du boulevard de l'Europe, au titre de la Loi « Barnier » du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, sera proposée.

**Un dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations seront tenus à la disposition du public du lundi 13 février au mercredi 29 février 2012 inclus :**

- ❖ à l'Hôtel de Communauté, 24 rue Coat ar Gueven à Brest – Pôle développement économique et urbain – Atelier des Données et Études Urbaines,
- ❖ à la Mairie de Guipavas,
- ❖ à la Mairie de quartier de l'Europe.

**Le Président de Brest métropole océane,**

**François CUILLANDRE**